

DIU : Guide de Formation du Personnel en Cours d'Emploi et de Formation Prealable

Lignes directrices relatives à la formation en cours d'emploi

La formation en cours d'emploi offre l'occasion soit de transférer des connaissances théoriques et pratiques sur le DIU aux prestataires qui n'ont pas été préalablement instruits dans ce domaine, soit de mettre à jour celles des prestataires qui fournissent déjà des services relatifs à cette méthode (recyclage professionnel). Le contenu de la formation en cours d'emploi doit s'aligner sur la politique nationale et les normes en matière de prestation de services, ou alors sur des lignes directrices qui intègrent les normes internationales, et ce de façon à promouvoir le recours à des pratiques normalisées et de haute qualité. Comme la somme de connaissances et d'informations dont on dispose sur le DIU ne cesse de croître, il est important de réviser et de mettre à jour périodiquement les normes et les lignes directrices de même que les programmes de formation en cours d'emploi.

Les lignes directrices ci-après vont permettre d'accroître l'efficacité de la formation en cours d'emploi, quel que soit l'objectif visé.

Critères de sélection des participants

Il convient de formuler et d'appliquer des critères de sélection des participants à la formation qui soient clairs et précis. Il faut aussi prévoir aussi un plan d'action au cas où des stagiaires seraient sélectionnés qui n'auraient pas dû l'être. En règle générale, les participants aux cours de formation relatifs au DIU doivent :

- Posséder les **connaissances (compétences) pratiques préalables**, et en particulier savoir effectuer un examen gynécologique. Vérifier préalablement ou au début du cours que chaque participant remplit ce critère. Il est inutile d'enseigner les techniques d'insertion et de retrait du DIU aux personnes qui n'ont pas les compétences préalables. Plusieurs possibilités s'offrent à elles : elles peuvent regagner leur lieu de travail pour assimiler les connaissances pratiques qui leur manquent ; se concentrer sur l'acquisition de ces compétences pendant le cours de formation sur le DIU ou dans le cadre d'un autre cours (apprendre à effectuer un examen gynécologique peut être considéré comme la première étape d'un cours de formation sur l'insertion d'un DIU) ;

ou se concentrer sur d'autres aspects des services relatifs au DIU, tel le counseling, pendant le cours de formation.

- Avoir une **description de travail** qui intègre ces connaissances pratiques préalables, ou les pratiquer dans l'exercice de leurs fonctions.
- Avoir **besoin de ces connaissances pratiques sur leur lieu de travail**. Il est conseillé de réserver de genre de cours aux personnes qui dispensent régulièrement des services en matière de DIU.
- **Travailler dans un établissement capable d'assurer des services en matière de DIU**, c'est-à-dire dans un établissement qui accueille un nombre adéquat de clientes, qui possède suffisamment de ressources du point de vue de la dotation en personnel, de la taille des locaux et des fournitures, et qui a une capacité adéquate en matière de counseling et la capacité à appliquer les pratiques de prévention des infections.
- Avoir **le soutien de leurs superviseurs ou des responsables**. Si ces personnes n'appuient pas la participation des stagiaires à ce cours, et qu'elles n'attendent pas de ces derniers qu'ils appliquent leurs nouvelles connaissances théoriques et pratiques sur leur lieu de travail, l'intérêt de ce cours de formation pourrait être limité.

Encourager le développement des compétences

- Le développement des compétences nécessite la manipulation de modèles anatomiques, des jeux de rôle et des simulations **en salle de classe**. Veiller à avoir suffisamment de modèles, d'équipement et de fournitures pour que tous les participants puissent y avoir accès et qu'ils aient assez de temps pour se faire la main. S'il y a beaucoup de stagiaires, il faudrait peut-être envisager de faire appel à plus d'un formateur pour pouvoir aider les stagiaires et répondre à leurs questions.
- En outre, le développement des compétences suppose que l'on travaille avec **des clientes dans un milieu clinique**. Les sites cliniques utilisés pour la formation doivent dispenser des services de qualité en matière de DIU afin que les participants aient un bon modèle à émuler. Ces sites doivent accueillir suffisamment de clientes pour que tous les stagiaires aient suffisamment de possibilités d'entraînement.

Réduire la durée de la formation

On reproche souvent à la formation en cours d'emploi de faire manquer trop de temps de travail aux prestataires, ce qui perturbe les services. Il y a des façons de procéder qui peuvent atténuer l'absence des prestataires sur leur lieu de travail habituel.

- **La formation en milieu de travail** permet aux prestataires de s'acquitter de leurs responsabilités habituelles tout en acquérant de nouvelles connaissances pratiques en matière de DIU.

- **Une stratégie d'apprentissage hybride** peut raccourcir la durée de la formation. Le transfert des connaissances peut se faire par le biais de stratégies novatrices, par exemple le recours au télé-enseignement ou à l'apprentissage assisté par ordinateur, qui permettent aux participants de se familiariser avec les connaissances à assimiler avant de se retrouver en groupe pour travailler au développement des compétences.
- Si le cours de formation repose sur un **apprentissage de groupe**, il est conseillé de limiter le nombre des participants pour que chacun d'entre eux bénéficie de commentaires individualisés et puisse acquérir rapidement les connaissances pratiques voulues. Il faut faire en sorte que les stagiaires puissent acquérir suffisamment d'expérience pratique avec la clientèle sans avoir à se soustraire de leurs responsabilités cliniques pendant une période de temps prolongée.

Formation de nouveaux prestataires et recyclage professionnel

Les participants qui apprennent les techniques relatives au DIU pour la première fois n'ont pas les mêmes besoins, en matière de formation, que ceux qui ont besoin d'un cours de mise à jour ou de recyclage.

- Un **cours de formation destiné aux nouveaux prestataires** doit comporter toutes les informations essentielles sur le DIU, sur les techniques de counseling et de prévention des infections et sur les techniques d'insertion et de retrait de ce dispositif. Les participants devront passer beaucoup de temps à s'entraîner sur des modèles anatomiques pour acquérir un niveau minimum de compétence avant de travailler avec des clientes dans un site clinique.
- En règle générale, **un cours de recyclage** n'a pas besoin d'inclure toutes les informations de base sur le DIU ; il va plutôt se concentrer sur les éléments nouveaux ou mis à jour. Les stagiaires n'ont pas besoin de passer autant de temps à s'entraîner sur des modèles anatomiques ni sur des clientes ; dans certains cas, il pourrait même être possible d'éliminer entièrement la section « pratique clinique » du cours surtout s'il y a une pénurie de clientes, si les stagiaires sont hautement qualifiés ou si les modifications des techniques sont minimales.
- Dès lors, les cours de formation doivent être conçus et présentés pour répondre aux besoins d'**une seule catégorie d'apprenants à la fois**. Les cours de recyclage de courte durée qui portent exclusivement sur l'enseignement de nouvelles informations et qui offrent des possibilités limitées sur le plan de la pratique ne donnent pas assez d'occasions aux nouveaux apprenants pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à faire d'eux des prestataires compétents, tandis qu'un prestataire expérimenté va s'ennuyer dans un cours destiné à de nouveaux apprenants, ce qui n'est pas un emploi judicieux de son temps.

Lignes directrices relatives à l'enseignement de connaissances pratiques sur le DIU pendant la formation préalable à l'emploi

Tous les médecins, tout le personnel infirmier et toutes les sages-femmes doivent acquérir des connaissances de base sur le DIU pendant la formation avant l'emploi.

Ces connaissances de base doivent inclure : les connaissances pratiques préalables, par exemple la pratique de l'examen gynécologique ; les pratiques relatives à la prévention des infections dans le contexte de la fourniture de services concernant le DIU ; les techniques de counseling sur la planification familiale, DIU y compris ; et les informations essentielles à connaître sur le DIU. On pourrait **éventuellement** inclure la pratique de l'insertion et du retrait d'un DIU sur des modèles anatomiques. Seuls les stagiaires qui se seront montrés capables de pratiquer ces techniques sur un modèle anatomique auront le droit de les pratiquer sur des clientes si l'occasion s'en présente.

Il n'y a pas lieu d'inclure les techniques d'insertion et de retrait du DIU à la formation avant l'emploi de toutes les catégories de prestataires. Seuls les programmes qui remplissent les conditions suivantes doivent enseigner les techniques d'insertion et de retrait. En règle générale, il s'agira de cours qui demande aux étudiants de réaliser des rotations cliniques ou des internats, médicaux notamment.

- L'insertion et le retrait du DIU **feront partie du champ d'activités** de la catégorie de prestataires formés par le programme en question.
- **La majorité des prestataires dans cette catégorie utiliseront régulièrement ces connaissances pratiques.** Si le nombre des prestataires concernés est limité, il faut enseigner ces compétences par le biais du système de formation en cours d'emploi.
- **Il y a suffisamment de temps, d'occasions, de modèles anatomiques, d'équipement et de fourniture pour que tous les étudiants perfectionnent leurs compétences en salle de classe.** Le recours aux laboratoires (ou centres) d'apprentissage est une stratégie qui permet d'accroître les possibilités offertes aux stagiaires de s'exercer. Ils peuvent accéder aux laboratoires, individuellement ou en groupes, en dehors des heures de classe pour s'entraîner sur des modèles anatomiques, tirer parti des aides audiovisuelles, recevoir des commentaires personnalisés de la part d'enseignants ou de tuteurs, etc. Un document inclus dans la présente section de cette trousse d'information sur le DIU donne des conseils sur la façon de mettre en place et de faire fonctionner ces centres d'apprentissage.
- **Il y a un nombre adéquat de sites cliniques** qui proposent des services de qualité en matière de DIU et qui sont **suffisamment fréquentés** pour donner aux stagiaires de multiples occasions de s'exercer.

Intégrer des informations sur le DIU à un programme d'études

L'intégration d'informations sur le DIU à un programme d'études dans le cadre de la formation avant l'emploi nécessite une approche différente de celle qui consiste à élaborer un cours de formation en cours d'emploi. Ce dernier est un programme autonome qui regroupe toutes les informations pertinentes (anatomie et physiologie, prévention des infections, counseling, informations propres à la méthode, etc.) destinées à être abordées dans une période de temps déterminée. Les programmes d'étude pour la formation avant l'emploi, par contre, sont généralement conçus de manière à faire fond progressivement sur les connaissances théoriques et pratiques et à enseigner une fois pour toutes, dans un cours d'introduction ou précisément ciblé, les compétences propres à de nombreux domaines cliniques.

En ce qui concerne le DIU, le contenu technique du cours, avec éventuellement les techniques d'insertion et de retrait, est enseigné dans la partie du cours relative à la planification familiale ou à la santé de la reproduction, c'est-à-dire généralement vers la fin du programme d'études. Pour qu'il soit enseigné de manière efficace, il est indispensable que les autres connaissances théoriques et pratiques préalables (anatomie et physiologie, examen gynécologique, prévention des infections, relations interpersonnelles et counseling de base) soient adéquatement abordées dans d'autres sections du cours et en tout état de cause **avant** les leçons sur la planification familiale. Elles peuvent alors être intégrées et appliquées à la fourniture de services relatifs au DIU pendant les séances sur la planification familiale en salle de classe et en milieu clinique.

Pour intégrer les informations propres au DIU à un cours de formation qui auront lieu avant l'emploi, il faut respecter les étapes suivantes :

- Identifier les connaissances théoriques et pratiques qui doivent être maîtrisées avant de pouvoir vraiment apprendre les informations spécifiques au DIU. Exemples : prévention des infections, examen physique.
- Passer en revue le programme d'études existant pour identifier à quel moment et comment sont enseignées ces informations spécifiques.
- S'il y a des éléments qui manquent, qui sont périmés ou qui ont besoin d'être renforcés d'une manière ou d'une autre, par exemple en insistant sur certaines compétences, apporter les changements qui s'imposent dans les sections pertinentes du cours.
- Passer ensuite en revue la section du cours sur la planification familiale/la santé de la reproduction ainsi que la section spécifique au DIU pour s'assurer que les informations sont complètes, exactes et convenables. Apporter les changements qui s'imposent, compte tenu de la politique nationale et des normes les plus récentes en matière de prestation de services et des lignes directrices qui intègrent les normes internationales.

- S'assurer que, dans cette partie du cours, les connaissances théoriques et pratiques préalables (anatomie, physiologie, techniques d'examen, prévention des infections, etc.) sont **brièvement passées en revue** et placées dans le contexte de la planification familiale et des DIU, et non pas présentées comme s'il s'agissait de quelque chose de tout nouveau. Si on présente ces sujets de manière trop détaillée, c'est du temps de pris sur l'enseignement d'informations spécifiques au DIU, ce qui laisse moins de temps pour les éléments nouveaux du cours.

Le contact avec les clientes pendant la formation

Le droit des clientes au respect de l'intimité et de la confidentialité doit être constamment présent à l'esprit pendant les cours de formation. Les pratiques ci-après protégeront systématiquement les droits des clientes pendant les séances cliniques.

- Le droit **au respect de la pudeur** doit être respecté à chaque fois qu'une cliente subit un examen ou une procédure médicale.
- La **confidentialité** des informations obtenes pendant le counseling, l'anamnèse, les examens ou les procédures médicales doit être rigoureusement observée. Il faut rassurer les clientes sur ce point.
- Confidentiality Il peut être difficile de garantir la confidentialité quand des cas particuliers sont évoqués, par exemple dans les études de cas et les entretiens cliniques. Ce genre de discussions doit toujours avoir lieu en privé, à l'abri des oreilles indiscrettes du personnel et des clientes, et le nom de la personne ne doit pas être mentionné.
- Qu'elle bénéficie d'une séance de counseling, qu'elle se fasse examiner ou qu'elle reçoive des services liés à la contraception, **la cliente doit toujours être informée du rôle de chaque personne présente** (formateurs cliniques, stagiaires en formation, personnel de soutien, chercheurs).
- **Obtenir la permission de la cliente** avant de laisser un clinicien en formation observer une procédure, la pratiquer ou y participer. Chaque cliente doit comprendre qu'elle a le droit de refuser des soins prodigués par un clinicien en formation. Si elle refuse sa présence ou ses soins, il ne faut pas lui demander de revenir à une autre date ni refuser de la prendre en charge. C'est le formateur clinique, l'instructeur ou un autre membre du personnel qui doit pratiquer les procédures nécessaires.
- Le **formateur clinique ou l'instructeur doit être présent à chaque fois qu'un stagiaire est en contact avec une cliente**, et celle-ci doit être informée du rôle du formateur/de l'instructeur. En outre, ce dernier doit être prêt à intervenir si la cliente se trouve en danger ou si elle ressent une gêne importante.
- Le **formateur/l'instructeur doit faire attention à la façon dont il corrige le stagiaire** qui s'occupe d'une cliente. Il doit se borner à corriger, discrètement et à voie basse,

les erreurs susceptibles de faire du mal à la cliente ou de lui causer de la gêne. Les critiques trop négatives sont source d'anxiété pour la cliente et le stagiaire. On peut faire des commentaires positifs en présence de la cliente (paroles, expressions faciales, ton de la voix). Une approche feutrée est rassurante pour elle comme pour le clinicien en formation.

- **Il faut choisir soigneusement les clientes** en tenant compte des besoins en matière de formation clinique. Par exemple, il faut attendre qu'un stagiaire soit chevronné avant de lui faire pratiquer une procédure sur une cliente « difficile ».